



Cegid XRP Ultimate

e-Procurement

cegid

Document de release de la version J1

COMMENT GARDER L'ISO FONCTIONNALITE FONCTIONNALITES

Nouveautés

Textes associés aux articles-catalogues

Articles-catalogues de remplacement

Modifications

Révision des écrans contenant des icônes au format "png" pour les remplacer par des icônes

"Material"

Cegid XRP Ultimate On Demand (clients On Premise non concernés)

Echange de fichiers via Cegid File Exchange (CFE) pour une utilisation dans un environnement SaaS du produit Cegid XRP Ultimate On Demand

Ce document présente les évolutions survenues sur l'application Cegid XRP Ultimate e-Procurement en J1.

Comment garder l'iso fonctionnalité

Aucune modification de paramétrage n'est nécessaire pour que le fonctionnement soit comme avant le passage de la release.

Fonctionnalités

Nouveautés

Textes associés aux articles-catalogues

Des textes peuvent être associés aux articles-catalogues, comme c'est déjà le cas pour les articles achetés ou vendus par exemple.

La transaction de saisie du texte utilisée est d'ailleurs la même que pour les autres articles, elle a été simplement adaptée au contexte des articles-catalogues.

A noter qu'il est possible d'utiliser la fonctionnalité de texte "général" : selon le paramétrage en place, ces derniers pourront suivre dans le panier lors de l'ajout de l'article.

Explications

La transaction de saisie des textes est appellable en synchronisation depuis les articles-catalogues. L'écran se présente ainsi :

- la partie haute permet d'identifier le texte en le nommant et en précisant sa langue et sa destination habituelle (commande, facture, tous les documents, etc.). Elle permet également d'indiquer si ce texte doit suivre dans le panier de l'e-Procurement lorsque l'utilisateur ajoute cet article : dans ce cas, la case "Génération automatique" doit être cochée et le numéro de texte à alimenter renseigné ;
- la partie basse permet de saisir le texte.

Le panier contient 4 zones "Textes" de 2000 caractères. Un texte qui sera en génération automatique devra donc être défini au plus sur 2000 caractères pour qu'il suive en intégralité dans le panier. Si le texte est plus long, la génération automatique fonctionnera, mais seuls les 2000 premiers caractères seront conservés.

Il est possible de faire suivre jusqu'à 4 textes par article du fait qu'il y a 4 zones "Textes" dans le panier. Lors de la définition du texte, si ce dernier est général, il faut obligatoirement indiquer quel est le texte du panier à alimenter. Techniquement, au niveau du panier, le champ texte affiché en standard est le champ "INFSBEP". Il correspond au texte 1. Les autres champs que l'on peut rendre visibles par personnalisation (SBIDPA à personnaliser), sont les champs "TX2SBEP", "TX3SBEP" et "TX4SBEP" qui correspondent aux numéros 2, 3 et 4.

Chaque texte peut avoir une destination et/ou une nature différente.

Dans la nouvelle gestion de textes des articles-catalogues :

- le rôle du texte devra être obligatoirement défini en numérotation automatique (cf. "Mise en place") ;
- pour les textes en génération automatique, un même numéro de texte du panier à alimenter ne peut être référencé qu'une seule fois pour un même articles-catalogue et une même langue.

Concernant la génération automatique des textes dans l'interface e-Procurement :

Selon le contexte et le paramétrage en place, l'ajout dans le panier peut avoir différents impacts sur la génération automatique des textes :

Cas 1 : *Naviguer dans un catalogue et ajouter un article*
Ajouter un article issu de la recherche par mot-clé

Saisie directe

Commander de nouveau (depuis le suivi)

Le texte viendra prioritairement de "Mes affectations". Si le texte n'est pas renseigné dans "Mes affectations", alors il viendra de la génération automatique si celle-ci est activée.

Cas 2 : Saisie par code article

Le texte peut être saisi directement dans l'écran. Si c'est le cas, ce texte saisi sera sélectionné en priorité. Si aucun texte n'est saisi et qu'il existe un texte généré pour l'article, c'est ce dernier qui sera sélectionné.

Cas 3 : Ajout d'un article depuis une liste

Ce cas est piloté par la valeur testée 1 de l'occurrence ADDTO du paramètre AUTSEB. Si elle est égale à :

- "A" : le texte viendra d'abord de "Mes affectations" s'il est renseigné, sinon de la génération automatique si elle est activée et, en dernier lieu, de la liste ;
- "I" : le texte viendra seulement de la liste. Le système ne tiendra pas compte ni de "Mes affectations" ni des textes générés.

Cas 4 : Duplication d'une ligne de panier

Le texte sera repris à l'identique de la ligne dupliquée, sans tenir compte ni de "Mes affectations" ni des textes générés.

Remarque concernant la langue du texte : dans l'interface e-Procurement, la langue du catalogue pilote tout, notamment le choix des regroupements et des articles à afficher. Il en sera de même pour les textes : seuls ceux saisis dans la langue du catalogue seront sélectionnés lors de l'ajout.

Ces textes resteront modifiables dans le panier.

Transactions concernées

GBTXE - Textes des articles-catalogues (Transaction SBITXE)

GTXL - Lignes de textes (Transaction OEITXT)

GBART - Articles catalogues (Transaction SBIART)

Mise en place

Les textes doivent être définis en numérotation automatique. Cela permet de s'affranchir de la notion d'identifiant.

Le rôle du texte gère cette numérotation (paramètre ROLOETXE). Sa valeur testée 1 doit valoir "A" ou "AC" selon le type de numérotation souhaitée et ses valeurs 1 et 2 indiquent la taille autorisée de cet identifiant (entre 1 et 14 caractères).

Une fois le rôle créé, le référencer dans les numéros par entité (GNUM) pour l'entité OETXE afin d'initialiser son compteur.

Créez ce compteur sur votre établissement de référence et seulement celui-ci.

Quand la numérotation automatique est en place, il faut indiquer au système le rôle à utiliser et l'établissement de référence sur lequel est défini le compteur.

Pour cela, dans la gestion des occurrences de paramètres (GPAR), recherchez l'occurrence ARTCAT du paramètre ENTOETXE et renseignez le rôle dans la chaîne 1 et l'établissement de référence dans la chaîne 2.

En résumé :

- 1 - créez un rôle de texte en numérotation automatique (occurrence du paramètre ROLOEXTE - GPAR) ;
- 2 - référez ce rôle dans la gestion des numéros par entité sur un seul établissement (GNUM - entité OETXE) ;
- 3 - référez ce rôle et cet établissement au niveau des chaînes 1 et 2 de l'occurrence ARTCAT du paramètre ENTOETXE.

Vous pouvez désormais associer du texte aux articles-catalogues.

Articles-catalogues de remplacement

Jusqu'à présent, la notion d'article de remplacement ne pouvait être gérée qu'à l'aide de la fonctionnalité des achats (paramétrage de l'article de remplacement au niveau des articles achetés (GATA) et règle de fonctionnement au niveau de la classe d'achats (GNCA)).

De ce fait, ce remplacement concernait uniquement l'article générique associé à l'article-catalogue et non l'article-catalogue lui-même. De plus, du côté de l'interface e-Procurement, cette fonctionnalité ne servait que d'indicateur au demandeur qui n'avait que peu d'options possibles pour agir.

Dorénavant, il est possible de gérer cette notion directement du côté e-Procurement, en indiquant quel est ou quels sont les articles-catalogues de remplacement pouvant être sélectionnés à la place de l'article-catalogue bientôt (ou déjà) obsolète.

Le demandeur a la main et le remplacement concerne l'article-catalogue et pas (ou pas seulement) l'article générique associé.

Explications

Afin de mettre en place la fonctionnalité, les étapes à suivre sont les suivantes :

1 - Création du lien de remplacement

Le lien de type "Lien de remplacement" doit être créé au niveau de la gestion des liens (GBLIE).

Il ne peut y avoir qu'un seul lien de remplacement.

Comme pour les autres liens, il est possible d'y affecter une image personnalisée, mais ce n'est pas obligatoire : si "Image générique" est cochée, l'image livrée en standard pour cette fonctionnalité sera utilisée.

Un lien de remplacement ne peut pas être réciproque : si l'article *B* remplace l'article *A*, *A* ne peut pas remplacer *B*.

Contrairement aux autres types de liens, la méthode de fonctionnement (remplacement facultatif, facultatif signalé ou obligatoire) est gérée au niveau de l'association des articles-catalogues (GBALI) : en effet, cette dernière dépend de l'article-catalogue à remplacer et peut être différente pour 2 articles.

2 - Articles liés

Une fois le lien de remplacement créé, il faut aller associer les articles-catalogues de remplacement aux articles-catalogues bientôt (ou déjà) obsolètes.

Cela se fait au niveau de la gestion des articles liés (GBALI). Selon le paramétrage en place, il est possible de lier un ou plusieurs articles-catalogues de remplacement à un article-catalogue obsolète, pour une même période (cf. Mise en place).

C'est à ce niveau que l'on précise la méthode de fonctionnement (remplacement facultatif, facultatif signalé ou obligatoire) à appliquer lors de l'ajout de l'article obsolète dans le panier.

Attention : les articles de remplacement ne sont gérés que sur 1 niveau, comme les articles liés. De ce fait, il vaut mieux éviter les cascades du type *B* remplace *A* et *C* remplace *B* : dans ce cas, il est préconisé de fermer

le lien entre A et B et de créer un lien entre A et C si nécessaire et s'il n'est toujours pas possible de clôturer définitivement A.

3 - Activation de la fonctionnalité

Pour activer la fonctionnalité, il faut ensuite modifier l'occurrence SUBSTITUTE du paramètre AUTSEB et la positionner suivant le fonctionnement attendu (plusieurs articles de remplacement ou pas, contrôle actif également dans le cas des listes (Cf. Mise en place)).

4 - Fonctionnement au niveau de l'interface demandeur

Une fois la fonctionnalité activée (ne pas oublier de redémarrer l'instance web ou de recharger le "cache" après avoir modifié l'occurrence SUBSTITUTE du paramètre AUTSEB), les demandeurs peuvent l'utiliser : lorsqu'ils naviguent dans un catalogue, qu'ils lancent une recherche par mot-clé ou qu'ils utilisent une liste, s'il existe un ou plusieurs articles-catalogues de remplacement, l'image de remplacement (standard ou personnalisée au niveau de la gestion des liens) est affichée. Elle indique qu'il existe des articles de remplacement et permet également d'accéder à ces articles lorsque l'on clique dessus.

Si le demandeur ajoute l'article-catalogue bientôt (ou déjà) obsolète au panier, le système applique la méthode de remplacement saisie au niveau de l'association des articles.

Dans le cas où il n'existe qu'un article-catalogue remplacement :

- si le remplacement est facultatif, l'article-catalogue de remplacement est proposé mais rien ne signale ou n'impose au demandeur de l'utiliser ;
- si le remplacement est facultatif signalé, l'article-catalogue de remplacement est proposé et un message informatif non bloquant indique au demandeur qu'il existe un article de remplacement qu'il peut d'ores et déjà utiliser ;
- si le remplacement est obligatoire, l'utilisateur ne peut pas ajouter l'article obsolète au panier, il doit impérativement sélectionner l'article de remplacement.

Dans le cas où il existe plusieurs articles-catalogues de remplacement, le système sélectionne un des articles de remplacement possédant la méthode de remplacement la plus restrictive pour l'appliquer :

- s'il existe au moins un article dont le remplacement est obligatoire, l'utilisateur doit impérativement sélectionner un des articles de remplacement ;
- sinon, s'il existe au moins un article dont le remplacement est facultatif signalé, un message informatif mais non bloquant indique au demandeur qu'il existe des articles de remplacement qu'il peut d'ores et déjà utiliser ;
- sinon les articles-catalogues de remplacement sont proposés mais rien ne signale ou n'impose au demandeur de les utiliser.

Cas des listes

L'ajout d'un article dans une liste est piloté par la valeur testée 2 de l'occurrence SUBSTITUTE du paramètre AUTSEB : si elle vaut "I" ou qu'elle n'est pas renseignée, aucun contrôle ne sera effectué ; si elle vaut "A", le fonctionnement sera identique à celui de l'ajout dans le panier en cours.

Attention : si vous utilisez les listes déployées, pour que le fonctionnement soit celui attendu, le propriétaire et les destinataires de la liste doivent avoir accès aux mêmes catalogues sinon tous pourraient ne pas voir les mêmes articles de remplacement et, de ce fait, ne seraient pas forcément soumis à la même méthode de remplacement, ce qui pourrait entraîner des messages inattendus lors de l'ajout de l'article dans la liste déployée.

Cas des paniers sauvegardés

La mise en attente du panier en cours dans un panier sauvegardé réagit de la même manière que les listes : elle est également pilotée par la valeur testée 2 de l'occurrence SUBSTITUTE du paramètre AUTSEB : si elle vaut "1" ou qu'elle n'est pas renseignée, aucun contrôle ne sera effectué : le demandeur pourra laisser temporairement les articles obsolètes. Dans le cas contraire, si la méthode de remplacement est obligatoire, il devra impérativement sélectionner un article de remplacement avant de pouvoir mettre son panier de côté. Cependant, pour la reprise de ce panier sauvegardé, quelle que soit la méthode de remplacement saisie, le demandeur pourra toujours transférer son panier sauvegardé dans son panier en cours. Même si le remplacement est obligatoire, un message d'alerte sera affiché lors de la reprise mais sans être bloquant, pour justement ne pas bloquer cette reprise.

Bien évidemment, le demandeur devra néanmoins sélectionner un article-catalogue de remplacement sinon il sera bloqué au moment de la validation du panier.

En résumé

Pour qu'un demandeur puisse avoir accès aux articles-catalogues de remplacement, il faut que :

- la fonctionnalité soit activée (paramètre AUTSEB, occurrence SUBSTITUTE) ;
- l'article-catalogue obsolète doit être valide à ce jour (sinon, il n'est pas visible ou marqué comme inexistant dans l'interface demandeur) ;
- l'article-catalogue de remplacement doit être référencé dans un catalogue valide à ce jour et autorisé à l'utilisateur connecté. Cet article doit également être valide à ce jour (sinon, il n'est pas ramené dans l'interface demandeur) ;
- et pour finir, le lien entre les 2 articles doit lui aussi être valide à ce jour.

Attention : cette fonctionnalité n'est compatible qu'avec des articles-catalogues puisque l'on associe des articles-catalogues entre eux. Elle n'est donc pas compatible avec les articles issus d'un catalogue Punch-Out ou les articles hors-catalogue.

Transactions concernées

GBLIE - Liens (Transaction SBILIE)

GBALI - Articles liés (Transaction SBIALI)

SBIACL - Articles associés (Transaction SBIACL)

SBIARC - Articles du catalogue (Transaction SBIARC)

SBIDPA - Mon panier (Transaction SBIDPA)

SBIDLI - Détail de la liste (Transaction SBIDLI)

SBCGLI - Gérer mes listes (Transaction SBCGLI)

Mise en place

1 - Création du lien de remplacement (GBLIE).

2 - Association des articles-catalogues de remplacement à l'article-catalogue bientôt (ou déjà) obsolète (GBALI).

3 - L'occurrence SUBSTITUTE du paramètre AUTSEB permet de piloter cette fonctionnalité :

Si la valeur testée 1 vaut :

- "A" : la notion d'article de remplacement est gérée via les articles liés de l'Application e-Procurement ;

- "I" : la notion d'article de remplacement est gérée via le paramétrage de l'Application Achats (valeur livrée en standard).

Si la valeur testée 2 vaut :

- "A" : cette fonctionnalité sera activée également dans le cas où l'utilisateur ajoute un article dans une liste ou un panier sauvegardé ;

- "I" ou non renseignée : cette fonctionnalité ne sera activée que dans le cas où l'utilisateur ajoute un article dans le panier en cours (valeur livrée en standard).

Si la chaîne 1 vaut :

- "A" : plusieurs articles-catalogues de remplacement pourront être associés à l'article-catalogue bientôt (ou déjà) obsolète ;

- "I" ou non renseignée : un seul article-catalogue de remplacement, pour une période donnée, pourra être associé à l'article-catalogue bientôt (ou déjà) obsolète (valeur livrée en standard).

Modifications

Révision des écrans contenant des icônes au format "png" pour les remplacer par des icônes "Material"

Le design de la version HTML5 de Cegid XRP Ultimate s'appuie sur les icônes "Material" de Google. Les formulaires standard ont été revus pour utiliser ce type d'icône.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GKBMLI - Manager de listes (*Transaction SBCUML*)

Cegid XRP Ultimate On Demand (clients On Premise non concernés)

Echange de fichiers via Cegid File Exchange (CFE) pour une utilisation dans un environnement SaaS du produit Cegid XRP Ultimate On Demand

Dans le cadre de l'utilisation de Cegid XRP Ultimate On Demand, nous utilisons Cegid File Exchange (CFE) qui est un composant commun technique Cegid d'échanges de fichiers entre un produit Cegid en mode SaaS et un client Cegid (utilisateur du produit).

Ainsi, les traitements ou éditions listés ci-dessous qui doivent soit charger des fichiers externes, soit générer des fichiers à destination d'organismes ont été définis comme des flux permettant d'utiliser un conteneur soit en entrée, soit en sortie, soit les deux dans Microsoft Azure Storage.

Transactions concernées

Fichiers en entrée :

TBICA - Intégration des catalogues (*Transaction SBTICA*)

Fichiers en entrée/sortie :

TBICP - Intégration du catalogue à publier (*Transaction SBTICP*)